

Modification constitutionnelle de 1987

Les événements ont commencé à prendre de l'ampleur à compter de 1976, lorsque le Parti québécois a pris le pouvoir à Québec. En 1980, les Québécois se sont engagés dans un débat historique, une lutte fraternelle qui a opposé des régions, des villes, des villages et des familles. Au cours de ce débat référendaire, les partisans du non ont manifestement promis aux Québécois un fédéralisme renouvelé. Il ne s'agissait pas simplement de répondre oui ou non à la souveraineté-association. Nous proposons quelque chose de positif aux Québécois, nous leur promettons de déclencher le mécanisme capable de renouveler le fédéralisme. Nous nous sommes partiellement acquittés de cette promesse en adoptant la Loi constitutionnelle de 1982, ce qui s'est accompagné du rapatriement de la constitution ainsi que de l'adoption d'une formule de modification et de la Charte des droits et des libertés. Mais, alors que le reste du Canada disait oui à l'amendement constitutionnel de 1982, tous les partis politiques et l'Assemblée nationale de la province de Québec disaient non parce que l'amendement constitutionnel de 1982 ne réglait pas la question historique du rôle du Québec au sein de la Confédération. Les choses en étaient restées là. Nous avons en un sens fait une partie du chemin avec la Charte, le rapatriement, l'amendement, mais le gouvernement responsable et la population de la province de Québec disaient non.

● (1240)

En 1984, le nouveau chef du parti conservateur qui allait devenir premier ministre la même année s'était dit disposé à faire un pas en avant et à lancer un processus qui ramène le Québec au sein de la famille constitutionnelle, de tout coeur et sans arrière-pensée, et je cite: «avec honneur et enthousiasme». Puis, en juin 1985, le parti libéral du Québec présentait un document intitulé *Maîtriser l'Avenir* dans lequel il définissait le genre de rapports que, à son avis, le Québec voulait entretenir avec le reste du Canada. Le parti a été élu sur la foi de ce document. Ce document est devenu l'exposé de la position officielle du gouvernement nouvellement élu à Québec. En août 1986, les premiers ministres de toutes les provinces et le gouvernement fédéral convenaient que la première priorité constitutionnelle allait aux cinq propositions présentées par la province de Québec. Ces cinq propositions valent la peine qu'on les signale.

[Français]

Premièrement, la reconnaissance du Québec à titre de société distincte. Deuxièmement, la garantie d'un rôle accru en matière d'immigration. Troisièmement, la participation à la nomination des juges de la Cour suprême du Canada. Quatrièmement, la limitation du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral. Finalement, cinquièmement, la reconnaissance d'un droit de veto au Québec sur la modification à la Constitution.

[Traduction]

Ces cinq propositions sont devenues le fondement de l'initiative constitutionnelle amorcée en août 1986. Et le 30 avril 1987, l'Accord historique du lac Meech intervenait entre le gouvernement fédéral et les provinces qui se sont entendus, en principe, sur ces propositions comme fondement futur du nouveau rôle du Québec au sein du Canada.

Le 11 mai 1987, le premier ministre (M. Mulroney) présentait aux Communes une résolution historique indiquant que les

provinces et le gouvernement fédéral avaient conclu une entente constitutionnelle intégrale toujours à partir de ces cinq propositions. Le 17 juin, le comité mixte de la Chambre et du Sénat a été constitué, et il a tenu des audiences du 4 août au 1^{er} septembre. Le 23 juin 1987, l'Assemblée nationale du Québec s'est elle aussi prononcée en faveur du Canada à partir des cinq propositions en question.

Je ne prends pas la peine de dresser le calendrier des événements simplement parce que j'aime citer des dates, madame la Présidente, mais parce que je trouve important de rappeler que cet accord n'est pas tombé du ciel, qu'il n'a pas été concocté du jour au lendemain. Le rôle du Québec à l'intérieur du Canada est une question fondamentale à la notion du pays lui-même. Toute discussion, tout débat sérieux sur ce sujet aboutit invariablement à des considérations historiques et, certes, aux événements qui ont marqué la scène politique au cours des dix dernières années. Il montre l'importance de maintenir la mesure et le degré de l'appui dont l'accord constitutionnel fait l'objet.

Ce n'est pas une tâche facile que de s'entendre dans un pays aussi diversifié. Or, quand trois partis politiques et dix provinces conviennent de conditions permettant au Québec de s'épanouir au sein du Canada, c'est qu'ils en sont venus à une entente historique qui mérite d'être défendue. C'est pourquoi notre gouvernement et moi-même sommes heureux d'annoncer que les autres partis politiques et les dix provinces approuvent.

Lorsqu'il s'agit d'un changement constitutionnel historique comme celui-ci, il importe aussi de comprendre ses répercussions à deux égards. Premièrement, quelle est l'incidence de l'Accord du lac Meech sur l'institution que constitue le Canada, sur les valeurs nationales et sur l'unité canadienne? Deuxièmement, quelle est son incidence sur le Canada et sur les autres partenaires de la famille constitutionnelle canadienne?

Je voudrais parler d'abord de la première question, madame la Présidente. Quelle est l'incidence de l'Accord du lac Meech sur le Canada? Imaginez un peu ce qui se passerait sans cet accord. Imaginez où nous serions dans les années 90 et au XXI^e siècle avec une nouvelle génération de Canadiens sans que le Québec ne soit intégré psychologiquement au cadre constitutionnel. Comme l'a déjà dit le premier ministre, si le Québec n'adhérait pas à la constitution de 1982 par le biais de ces cinq propositions, le pays se scinderait en deux régions; une qui a adopté l'accord de 1982 et une autre qui l'a rejeté. Les Québécois seraient par ailleurs de plus en plus désabusés parce que nous n'avons pas mis en texte ni en pratique ce que nous avons prêché pendant le débat sur le référendum; nous avons en effet parlé de nouveau fédéralisme et nous avons promis de parler du rôle du Québec au sein du Canada. L'Accord de 1982 n'y est pas parvenu. Certains témoins ont parlé au comité de ce sentiment de désenchantement. Ils nous ont dit qu'ils avaient lutté avec acharnement dans leur ville, dans leur village, dans leur quartier et dans leur famille, et qu'ils s'étaient rattachés seulement à la promesse d'un premier ministre et d'un gouvernement précédents; ceux-ci avaient en effet promis un nouveau fédéralisme.